

A Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Les membres élus au CA ont pris connaissance de la dotation générale horaire prévue pour le collège à la rentrée prochaine. Cette dotation est en diminution de 26 heures postes par rapport à la rentrée précédente. Localement cela se traduira par :

- Des classes à 26 voire 27 en Sixième (niveau primordial pour le bon apprentissage des méthodes de travail) ainsi qu'en Troisième (classe à examen).
- La suppression d'une classe de Sixième.
- La suppression de l'option européenne anglais (en Quatrième et Troisième), et la suppression à terme des autres options notamment le latin.

Les membres élus au CA s'interrogent sur l'égalité des chances. Pourquoi un élève d'un collège rural n'aurait-il pas accès aux mêmes enseignements qu'un élève de collège urbain ? Un élève du collège Le Colombier n'a-t-il pas le droit d'apprendre le latin ? Un élève du collège Le Colombier n'a-t-il pas le droit à un éventail de choix d'options ? Le non choix d'options facultatives voire l'absence d'options facultatives conduira à une désaffection du collège de Dun par les parents d'élèves qui inscriront leurs enfants dans d'autres établissements mieux dotés. Resteront sur place les enfants les plus défavorisés. Le lycée de secteur Jean Moulin de Saint-Amand communique par la presse locale sur ses classes à option latin et à option Europe en montrant tous les atouts et les attraits ; qui remplira ces classes si nos élèves ne bénéficient plus de ces options dans notre collège.

- Des enseignements (EPS, Anglais, Musique, Arts plastiques) non assurés en classes de SEGPA ou assurés par des personnels vacataires alors que des professeurs titulaires sont présents sur l'établissement et devront par conséquent compléter leurs services dans d'autres établissements.
- Un temps de travail sera partagé sur deux voire trois établissements scolaires souvent éloignés géographiquement pour de nombreux enseignants : comment assurer dans ces conditions un suivi correct de chacun des élèves ? Comment ces professeurs pourront-ils s'impliquer dans différents projets scolaires ? Comment pourront-ils se rendre disponibles ? Ces prévisions horaires ne permettront pas de mener les actions pédagogiques prévues par le projet d'établissement voté en conseil d'administration et contractualisé avec l'administration pour une durée de 3 ans.

A très court terme c'est l'image du collège qui risque d'être détériorée. En effet, le collège de Dun pouvait s'enorgueillir de nombreuses distinctions (concours de la résistance, concours de dictée, big challenge, rallye mathématique...) et nombreux projets à la une des journaux locaux (projets lés'arts au collège, ateliers artistiques avec des artistes ...). La nouvelle dotation ne permettra pas la mise en place de ces activités et projets divers ; le collège sera par conséquent de moins en moins attractif et se videra de ses élèves.

L'argument avancé est la baisse des effectifs notamment à l'entrée en sixième mais il semblerait que vos services ne comptabilisent ni les élèves de l'école primaire privée de Dun ni les élèves des écoles de Vorly et de Sennecay voire du RPI de Blet qui feraient une demande de dérogation pour le collège de Dun (Les membres du CA rappellent que lorsqu'il a fallu se prononcer sur le rattachement des élèves du secteur de Blet au collège de Nérondes, le Conseil d'Administration du collège de Dun et le Conseil d'école de Blet avaient alors voté contre). Si on ne tient compte que des informations actuellement à notre connaissance, cela correspondrait à une quinzaine d'élèves. Dans cette hypothèse, les effectifs en classe de sixième dépasseraient 27 élèves.

D'autre part de nombreux collègues du collège de Dun sont à temps partiel et ne peuvent donc pas prendre d'HSA. Aussi nous pensons que les HSA attribuées dans la DGH pourraient être transformées en HP.

Aussi les membres élus au CA souhaitent que la dotation générale horaire soit corrigée pour permettre un meilleur fonctionnement pédagogique et donner toutes leurs chances aux élèves du collège Le Colombier.

